

**Commune de Saint-Germé**  
**PV du Conseil municipal : séance du 22 mai 2025 – convocation du 19 mai 2025**

1

**Membres en Exercice : 12**

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie ,CAZALET Christophe, CHARLES Denis, DUCOURNAU Philippe, et LAJOINIE Baptiste

**Membres présents : 8**

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe et SARRAN Sylvie.

**Membres excusés :1**

Denis CHARLES et Philippe DUCOURNAU

**Membres absents : 2**

CAZALET Christophe et LAJOINIE Baptiste

**Secrétaire de séance :** SARRAN Sylvie

**Ordre du jour**

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité des membres.

**Délibération 1 – Devis voirie : Modification du passage bateau centre du village et réalisation d'un regard à grille pour évacuation des eaux pluviales**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis pour la modification du passage bateau du centre du village avec réalisation d'un regard à grille pour l'évacuation des eaux pluviales, soit :

- **Devis du 26/02/2025 de l'Entreprise ACCHINI sise à MAUBOURGUET 65700 - d'un montant de : 5 888.00 € TTC ou 4 257.00 € HT**

L'assemblée à l'unanimité des membres présents **approuve le devis** et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives.

**Délibération 2 : Devis pour la réhabilitation du préau en bois situé sur le parking de la mairie**

Monsieur le maire propose un devis de réhabilitation de la toiture du préau en bois situé sur le parking de la mairie, soit :

- **Devis du 06 avril 2025 de l'entreprise CHARPENTE BATI BOIS sise ZAC de Peyres – à AIRE-SUR-L'ADOUR – 40800 – d'un montant de : 24 746.15 € TTC ou 20 621.79 € HT**

L'assemblée à l'unanimité des membres présents **approuve le devis** et charge le maire de toutes les démarches administratives.

**Délibération 3 : Ecole communale prise en charge d'une partie du repas des enfants**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de mettre en place une aide financière pour financer une partie du repas de la cantine des enfants qui sont scolarisés à Saint-Germé.

L'assemblée après avoir entendu l'exposé du maire, à l'unanimité des membres approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de financer le repas de la cantine scolaire à hauteur de 50 % du prix et charge le maire de toutes les formalités administratives.

<b>Délibération 4 : Inauguration des travaux d'aménagement du centre du village du 20 juin 2025</b>
---

**Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'invitation pour l'inauguration a été envoyée le 14 mai 2025 :**

**- Par courrier à tous les partenaires financiers qui ont soutenu le projet :**

1. L'ETAT (Préfet du Gers et de Région )
2. A la Présidente de la Région Occitanie
3. Au Président du Conseil Départemental du Gers
4. A l'Agence Adour Garonne à Toulouse
5. Au souvenir Français pour son soutien de rénovation du Monument aux morts
6. Au Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour
7. Aux maires des communes voisines
8. Aux entreprises qui ont œuvré
9. Au Cabinet d'étude et d'architecture qui a accompagné le projet
10. Au Caue (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme) du Gers pour son conseil
11. Au service voirie du département du Gers (DDT du Gers)
12. Au curé de la paroisse

**- Une invitation a été adressée :**

1. A toute la population de Saint-Germé par un boîtage
2. Aux membres des différentes associations communales
3. Au personnel communal

Des réponses commencent à arriver. Un tableau de suivi des inscriptions a été mis en place au secrétariat de mairie. Toutes les démarches pour la sécurisation de la journée et l'organisation de la cérémonie et du buffet sont lancées.

Une réunion de mise au point de cette journée sera programmée avant le 20 juin 2025.

<b>Délibération 5 : Journée du patrimoine</b>
---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande d'utilisation de l'Eglise lors de la journée du patrimoine pour exposer des peintures faites par des habitants du village.

L'assemblée à l'unanimité des membres accepte de mettre à disposition l'église et charge le maire de toutes les démarches administratives.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45**